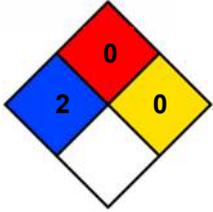




FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Fertilgold® Soil

RÉV A 23/08/2021



SIMDUT	
SANTÉ	2
INFLAMMABILITÉ	0
RISQUE PHYSIQUE	0
EPI	B

SECTION 1 : IDENTIFICATION DES PRODUITS CHIMIQUES ET DES ENTREPRISES

IDENTIFICATEUR DE PRODUIT :	Fertilgold® Soil	Produit n° 807
UTILISATION GÉNÉRALE :	Utilisé dans le cadre d'un programme de nutrition végétale.	
DESCRIPTION DU PRODUIT :	Liquide brun foncé avec une odeur caractéristique.	
INFORMATIONS SUR LES FOURNISSEURS :	Fertilgold® Organics Fabriqué par : Bio Huma Netics, Inc. 1331 W Houston Avenue Gilbert, AZ 85233 TÉLÉPHONE : (480) 961-1220	NUMÉROS DE TÉLÉPHONE CHEMTREC : (aux États-Unis) 800-424-9300 (à l'international) 703-527-3887
Pour obtenir des fiches de données de sécurité supplémentaires, composez le numéro suivant : (480) 961-1220		

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES DANGERS

APERÇU DES DANGERS :	<p>Liquide brun foncé avec une odeur caractéristique. Le liquide et les vapeurs peuvent cause une irritation des yeux et possiblement de la peau. L'inhalation des vapeurs peut irriter toutes les voies respiratoires. L'ingestion de ce produit peut causer une irritation gastro-intestinale avec des effets sur le système cardiovasculaire ou le système nerveux central.</p> <p>CLASSIFICATION : IRRITATION CUTANÉE LÉGÈRE – CATÉGORIE DE DANGER 3</p> <p>MENTION D'AVERTISSEMENT : AVERTISSEMENT</p> <p>MENTION DE DANGER : H316 – ATTENTION – provoque une légère irritation cutanée</p> <p>MISE EN GARDE : P332+P313 En cas d'irritation de la peau : consulter un médecin.</p>
-----------------------------	--

SECTION 3 : COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

COMPOSANT	N° CAS	Risque OSHA	Poids %	ACGIH		OSHA	
				VLE _(Moyenne pondérée dans le temps)	VLCT	LEA _(Moyenn e pondérée dans le temps)	VLCT
Remarque : Les ingrédients de ce mélange de produits sont non dangereux selon l'OSHA, le titre 29 du CFR 1910.1200							
				DND = Données non disponibles		S.O. = Sans objet	

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS

INHALATION :	En cas d'inhalation, sortir immédiatement à l'air frais. En absence de respiration, pratiquer une respiration artificielle, de préférence de bouche-à-bouche. Si la respiration est difficile, donner de l'oxygène. Appeler un médecin.
CONTACT OCULAIRE :	En cas de contact, rincer immédiatement les yeux avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes, en soulevant les paupières supérieures et inférieures de temps en temps. Le cas échéant, retirer les lentilles de contact. Consulter un médecin si l'irritation persiste.
CONTACT AVEC LA PEAU :	En cas de contact, rincer la peau avec beaucoup d'eau. Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et les laver avant de les réutiliser. Si l'irritation persiste, consulter un médecin.
INGESTION :	En cas d'ingestion de grandes quantités de ce produit, appeler immédiatement un médecin. NE PAS provoquer un vomissement sauf indication contraire du personnel médical. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.
NOTE AU MÉDECIN :	Sur la base des informations sur les composants, ce produit peut être légèrement à modérément toxique par ingestion. Si une grande quantité est ingérée, une endoscopie minutieuse doit être envisagée, car une irritation de l'estomac ou de l'œsophage peut survenir, avec des effets possibles sur le système nerveux central après absorption dans la circulation sanguine. Un lavage gastrique soigneux avec une sonde endotrachéale en place doit être envisagé. Traiter l'exposition de façon symptomatique.

SECTION 5 : MESURES À PRENDRE EN CAS D'INCENDIE

Point d'éclair et procédé : Ce produit n'a pas de point d'éclair.

Limites d'inflammabilité (dans l'air, % en volume) **Inférieures :** Non applicable **Supérieures :** Non applicable

Température d'auto-inflammation : Non applicable

DANGER GÉNÉRAL : Ce produit est une solution aqueuse, moyennement alcaline de composés organiques et inorganiques. La classification des dangers pour la santé selon le Code uniforme de prévention des incendies pour ce produit est la suivante : **Irritant**. Il peut produire des produits de décomposition dangereux.

INSTRUCTIONS EN CAS D'INCENDIE : **AGENTS D'EXTINCTION :** Eau, mousse, CO₂ ou produits chimiques secs.
Utiliser un vaporisateur d'eau ou une brume d'eau pour refroidir les contenants exposés à la chaleur d'un incendie.

ÉQUIPEMENT DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES : Les pompiers doivent porter un équipement de protection complet, y compris un appareil respiratoire autonome.

PRODUITS DE COMBUSTION DANGEREUX : Lorsqu'il est chauffé à sec et en décomposition, il émet du gaz d'ammoniac toxique, avec du monoxyde de carbone toxique, du dioxyde de carbone, des oxydes de phosphore, des oxydes d'azote, des oxydes de soufre et des oxydes de potassium avec des quantités d'oxydes toxiques traces ou ultra-traces, de fer, de manganèse, de magnésium, de calcium, de zinc et de sodium.

SECTION 6 : MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

REJETS DANS LE SOL : En portant l'équipement et les vêtements de protection recommandés, endiguer le déversement et ramasser la majeure partie du liquide à l'aide de pompes ou d'un camion à vide, ou absorber le liquide dans le sable ou un absorbant commercial. À placer dans des contenants approuvés pour la récupération, l'élimination ou l'accumulation par satellite. Neutraliser l'alcalinité du liquide restant à l'aide d'une solution acide diluée appropriée pour neutraliser les liquides alcalins. Couvrir généreusement la zone de déversement avec du bicarbonate de sodium. Rincer la zone de déversement avec de l'eau; collecter les eaux de rinçage pour élimination ou assainissement.

REJETS DANS L'EAU : Porter l'équipement et les vêtements de protection recommandés en cas de contact avec des matières dangereuses. Arrêter ou détourner le débit d'eau. Endiguer l'eau contaminée et la retirer pour élimination et/ou traitement. Le cas échéant, informer tous les utilisateurs en aval d'une éventuelle contamination.

SECTION 7 : MANUTENTION ET STOCKAGE

TEMPÉRATURE DE STOCKAGE : Ambiante **PRESSIION DE STOCKAGE :** Ambiante

GÉNÉRALITÉS : À entreposer dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri des matières et des produits incompatibles. Ne pas stocker en plein soleil. Protéger les yeux, la peau et les vêtements de tout contact avec le produit. Porter l'équipement de protection recommandé. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les brumes. Utiliser avec une ventilation adéquate. Ne pas ingérer. Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé ce produit.

SECTION 8 : CONTRÔLES D'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

MESURES DE CONTRÔLE : Utiliser un système de ventilation mécanique local ou général capable de maintenir les émissions dans la zone de travail en dessous des niveaux d'exposition environnementale en milieu de travail de l'AIHA ou des niveaux qui peuvent causer une irritation.

APPAREIL RESPIRATOIRE DE PROTECTION INDIVIDUELLE

RECOMMANDÉ : Une protection respiratoire n'est normalement pas nécessaire. Si l'utilisation produit des brumes ou des aérosols qui peuvent causer des irritations, il est recommandé d'utiliser un demi-masque approuvé par le NIOSH ou un masque respiratoire complet muni d'une bonne cartouche de brume/à particules ou d'air. **Remarque :** toujours consulter les données du fabricant de l'appareil respiratoire avant de déterminer s'il convient d'utiliser un appareil de protection respiratoire.

YEUX : Porter des lunettes de protection contre les produits chimiques (recommandées par ANSI Z87.1-1979), à moins qu'un masque respiratoire complet ne soit porté. **Remarque :** toujours consulter les données du fabricant des lunettes de protection avant de déterminer s'il convient d'en utiliser.

GANTS : Porter des gants en néoprène, en nitrile, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc naturel. **Remarque :** toujours consulter les données de perméation du fabricant des gants avant de déterminer si les gants sont appropriés.

VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT : Si un contact est probable, porter un tablier en néoprène, en nitrile, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc naturel lors de la manipulation de ce produit. Une douche oculaire et une douche de sécurité devraient être disponibles dans la zone de travail. **Remarque :** toujours consulter les données de perméation du fabricant de vêtements/d'équipement avant de déterminer si ces derniers sont appropriés.

CHAUSSURES : Pour nettoyer un déversement, ou si un contact est probable, porter des bottes en néoprène, en nitrile, en caoutchouc butyle ou en caoutchouc naturel. **Remarque :** toujours consulter les données de perméation du fabricant des chaussures avant de déterminer si ces dernières sont appropriées.

SECTION 9 : PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect :	Brun foncé	Densité apparente (livres/pied³) :	Non applicable
État physique :	Liquide	Pression de vapeur :	Aucune donnée disponible
Odeur :	Particulière	Densité de vapeur (air=1) :	Aucune donnée disponible
Seuil olfactif :	Aucune donnée disponible	Taux d'évaporation (acétate de n-	Aucune donnée disponible
Formule moléculaire :	Mélange	Teneur en COV/matière organique :	Aucune donnée disponible / 5 %
Masse moléculaire :	Non applicable	Volatilité en % :	Aucune donnée disponible
Point d'ébullition :	Supérieur à 100 °C (212 °F).	Solubilité en H₂O :	Soluble
Point de congélation/fusion :	Inférieur à 0 °C (32 °F).	Coefficient de partage entre l'octanol et l'eau :	Aucune donnée disponible
Gravité spécifique :	1,19 à 1,30 à 20 °C.	pH (en l'état) :	4,5 à 5,5
Densité (livres/gallon) :	Environ 9,93	pH (solution à 1 %) :	Aucune donnée disponible

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

GÉNÉRALITÉS : Ce produit est stable et une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

CONDITIONS À ÉVITER : Ne pas stocker ce produit en dessous de 50 °F (10 °C) ou au-dessus de 90 °F (30 °C)

MATIÈRE INCOMPATIBLE : Oxydants, caustiques et alcalins forts et tous les acides.

PRODUITS DE DÉCOMPOSITION DANGEREUX : Lorsqu'il est chauffé à sec et en décomposition, il émet du gaz ammoniac toxique, avec des oxydes toxiques de carbone, de phosphore, d'azote, de soufre et d'oxyde de potassium avec des quantités d'oxydes toxiques traces ou ultra-traces, de fer, de manganèse, de magnésium, de calcium, de zinc et de sodium.

SENSIBILITÉ À L'IMPACT MÉCANIQUE : Ce produit n'est pas sensible aux chocs mécaniques.

SENSIBILITÉ À LA DÉCHARGE STATIQUE : Ce produit n'est pas sensible à la décharge statique.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Composants :	Remarque : Les ingrédients de ce mélange de produits sont non dangereux selon l'OSHA, le titre 29 du CFR 1910.1200
Contact oculaire :	Aucune donnée disponible
Contact avec la peau :	Aucune donnée disponible
DL₅₀ par voie orale pour le rat :	Aucune donnée disponible
DL₅₀ par voie cutanée pour le lapin :	Aucune donnée disponible
DL₅₀ par inhalation pour le rat :	Aucune donnée disponible
Données humaines :	Aucune donnée disponible
Autres données toxicologiques :	Aucune donnée disponible
Cancérogénicité :	Aucune donnée disponible
Tératogénicité :	Aucune donnée disponible
Mutagénicité :	Aucune donnée disponible
Produits synergiques :	Aucune donnée disponible
Organes cibles :	Peau
Conditions médicales aggravées par l'exposition :	Peau

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

DEVENIR ENVIRONNEMENTAL :

Ce produit est soluble dans l'eau et peut affecter légèrement le pH de l'eau. Aucune donnée spécifique sur le devenir dans l'environnement n'est disponible.

CONSIDÉRATIONS ENVIRONNEMENTALES :

La toxicité aquatique de ce produit n'a pas été déterminée.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

CLASSIFICATION RCRA, PARTIE 261, TITRE 40 DU CFR : Déchets non dangereux RCRA

NUMÉRO/DESCRIPTION DES DÉCHETS DE L'ÉPA DES ÉTATS-UNIS : Non applicable

Si ce produit est éliminé tel qu'expédié, il ne répond pas aux critères d'un déchet dangereux au sens de la partie 261 du titre 40 du CFR, en ce sens qu'il ne présente pas les caractéristiques d'un déchet dangereux de la sous-partie C et n'est pas inscrit comme déchet dangereux en vertu de la sous-partie D en raison de sa toxicité. En tant que déchets liquides dangereux non visés par la RCRA, ils doivent être éliminés conformément à toutes les réglementations locales, étatiques et fédérales. Consulter les autorités locales ou étatiques pour connaître la méthode d'élimination appropriée.

SECTION 14 : INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS :		Non réglementée par le ministère des Transports			
Classe de danger :	Non applicable	Numéro ONU :	S.O.	Groupe d'emballage :	S.O.
Étiquette primaire :	Non requis	Étiquette(s) subsidiaire(s) :		Non requis	
Pancartes primaires/subsidiaires :		Non requis			
Quantité à déclarer (QR) du ministère des Transports :		Non mentionné	QR pour le produit :		Non applicable
Polluant marin :	Non				
N° du Guide d'intervention en cas d'urgence en Amérique du Nord 2012 :		Non applicable			
DÉSIGNATION OFFICIELLE DE TRANSPORT DES MARCHANDISES DANGEREUSES :		AUCUNE RESTRICTION			
Classe de danger :	Non applicable	Numéro ONU :	S.O.	Groupe d'emballage :	S.O.
Étiquette primaire :	Non requis	Étiquette(s) subsidiaire(s) :		Non requis	
Pancartes primaires/subsidiaires :		Non requis			
Quantité à déclarer (QR) pour le transport des marchandises dangereuses : *		Non applicable			
Annexe XII pour le transport des marchandises dangereuses :		Non applicable			
Limite réglementaire (LR) : **		Non mentionné		LR pour le produit :	Non applicable
Autres informations de transport :		Aucune			

* Règlement canadien sur le transport des marchandises dangereuses (RTMD), partie IX, tableau I. Quantités ou niveaux de déclaration immédiate : rejets de quantités déclarables, QR, qui répondent à la définition de « situation dangereuse » (menace pour la vie, la santé, les biens ou l'environnement) doivent être signalées aux autorités compétentes conformément aux paragraphes 9.13(1) et 9.14(1) du RTMD. ** Une déclaration à Environnement Canada est requise pour tout rejet dépassant les limites réglementaires, LR, du paragraphe 9.2 sur les matières (primaires ou secondaires). Les limites réglementaires se trouvent à l'annexe XIII du RTMD.

SECTION 15 : INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

COMPOSANTS :	Remarque : Les ingrédients de ce mélange de produits sont non dangereux selon l'OSHA, le titre 29 du CFR 1910.1200			
Organes cibles OSHA :	Peau			
Potentiel carcinogène :				
Réglementé par l'OSHA :	Non			
Indiqué dans le rapport du NTP :	Non			
Classé par le CIRC :	Non			
Groupe CIRC :	Non applicable			
Annexe A de la ACGIH :	Non mentionné			
A1 Confirmé cancérigène pour l'humain :	Non applicable			
A2 Probablement cancérigène pour l'humain :	Non applicable			
Exigences de l'EPA des États-Unis				
Déclaration des rejets				
CERCLA (partie 302, titre 40 du CFR)				
Substance inscrite :	Non mentionné			
Quantité à déclarer :	Non applicable			
Catégorie :	Non applicable			
N° de déchets RCRA :	Non applicable			
Substance non inscrite :	Non applicable			
Quantité à déclarer :	Non applicable			
Particularité :	Non applicable			
N° de déchets RCRA :	Non applicable			
SARA TITRE III				
Section 302 et 303 (partie 355, titre 40 du CFR) :				
Substance inscrite :	Non mentionné			
Quantité à déclarer :	Non applicable			
Planification du seuil :	Non applicable			
Section 311 et 312 (partie 370, titre 40 du CFR) :				
Catégories de danger (produit) : Feu : <u>Non</u>	Relâchement soudain de la pression : <u>Non</u>	Réactif : <u>Non</u>	Effets aigus sur la santé : <u>Oui</u>	Effets chroniques sur la santé : <u>Non</u>
Planification du seuil :	S.O.			
Section 313 (partie 372, titre 40 du CFR) :				
Produit chimique toxique listé :	Non mentionné			
Seuil de déclaration :	Non applicable			
Statut de la TSCA des États-Unis				
Listé (partie 710, titre 40 du CFR) :	Non mentionné			
Réglementations nationales				
État de Californie : Safe Drinking Water and Toxins Enforcement Act, 1986 (Proposition 65) :				
Cancérigène :	Non			
Toxique pour la reproduction :	Non			
Autres réglementations				
Lois sur le droit de savoir des États :	Aucun connu			
Réglementations canadiennes				
Informations sur les produits :				
Produits contrôlés :	Non			
Symboles de danger du SIMDUT :	S.O.			
Classe et division du SIMDUT :	S.O.			
Informations sur les ingrédients :				
Substance IDL :	Non			
Liste LIS ou LES :	LIS			

SECTION 16 : AUTRES INFORMATIONS

Numéro d'homologation de l'EPA : Non applicable

Utilisations du produit approuvé : Utilisé dans le cadre d'un programme de nutrition végétale.

Remarques spécifiques :

Ce produit n'est pas fabriqué, ni formulé pour contenir des substances qui, selon l'État de la Californie, pourraient causer un cancer et/ou des anomalies congénitales ou d'autres dommages à la reproduction. Cependant, comme il contient des minéraux extraits, ce produit peut contenir des traces (parties par million) ou des ultra-traces (parties par milliard) d'éléments connus par l'État de Californie comme causant le cancer, des anomalies congénitales ou d'autres dommages à la reproduction.

Instructions spéciales :

Fertilgold® Soil doit être entreposé dans un endroit frais, sec et bien ventilé, à l'abri des matières et des produits incompatibles.

Ne pas ajouter ce produit à des matières alcalines ou caustiques fortes, car cela libérera du gaz ammoniac toxique et corrosif.

Renseignements sur la révision de la FDS : Date de révision :

FDS distribuée par : Bio Huma Netics, Inc.

Préparée par :

Anna Carpenter

Date de préparation :

23 août 2021

Cette fiche de données de sécurité est fournie uniquement à titre d'information. Elle ne doit pas être considérée comme une garantie ou une représentation pour laquelle Bio Huma Netics, Inc. assume la responsabilité juridique. Bien que Bio Huma Netics, Inc. estime que les renseignements contenus dans le présent document sont exacts et compilés à partir de sources jugées fiables, il incombe à l'utilisateur d'enquêter et de vérifier leur validité. L'acheteur assume l'entière responsabilité de l'utilisation et de la manipulation du produit conformément aux réglementations fédérales, étatiques et locales applicables.